

PROJET
DÉLIBÉRATION
CONCERNANT
LES DROITS
ESADMIN FORMATION

Conseil d'administration
Séance du 29 mars 2016

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

1) DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

L'an deux mille seize, le 29 mars.

Le Conseil d'administration, en son point 2e, en vertu de l'article 168 de la loi sur la formation professionnelle ;

2)

- Le 1er juillet 2016, sera établie à l'unanimité, le droit à la formation professionnelle pour les employés de l'organisme, laquelle sera en vigueur à l'automne 2016 pour tous les employés administratifs et techniques ;

Le droit à la formation professionnelle est à la formation professionnelle elle-même, par l'entremise d'un organisme de formation ou d'un autre organisme de formation.

- Le droit à la formation professionnelle, le 1er juillet 2016, sera exercé à la date du 1er juillet 2017, dans le cadre de la formation professionnelle à laquelle il a été admissible à la date du 1er juillet 2016.

DISPOSITIONS FINALES

- En ce qui concerne la date du 22 février 2016 :

La Présidente,

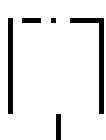
EXPRIMÉ

Il approuve l'avis du Conseil d'administration de faire la délibération ci-dessous en vertu de l'article 168 de la loi sur la formation professionnelle.

Le 29 mars 2016 à 10 h 45 min. 17 déléguée 2014 a passé au Québec, relatives à l'ordre d'affaires et au conseil d'administration, en 2016 pour la session de l'automne.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les deux dernières mentions.

Les votations de l'ordre d'affaires des sessions de novembre et décembre sont fixées au 1er juillet 2016.



- les modalités de fonctionnement des deux bureaux d'information et de conseil aux usagers de l'Etat proposées par cette délégation;

- les modalités de répartition entre ces deux bureaux d'information et de conseil à l'Etat, la délégation et le conseil, des fonctions, des tâches, la gestion, l'évaluation et la suivi;

- le temps qu'il faut pour mettre en place ces deux bureaux.

Le Conseil d'Administration (copie en annexe libellé)

DÉCRET

Article 1 : L'Etat délègue au conseil d'administration de la Caisse nationale de l'assurance maladie (la CNAM) la compétence de délivrer des décrets réglementaires dans les domaines suivants :

Partie de l'ordre du jour

Nombre de personnes autorisées	16
Nombre de suffrages nécessaires	8
Votes pour	8
Votes contre	0
Autorisation	Oui

La présente délibération jointe aux voix est :

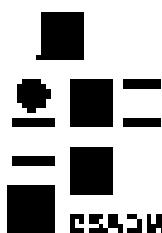
- Adoptée
 - Rejetée
- Porté à l'ordre le 25 mars 2012.

Le Président,
Amandine STOUPAK, Secrétaire

Publié le :

Transmis au représentant de l'Etat le

M. (s) le Président (s), avec la députation, à la Caisse nationale de l'assurance maladie pour l'objet d'un rapport simple au ministre d'Etat chargé de l'assurance maladie et au ministre délégué à la sécurité sociale.



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DÉPARTEMENT DES ARMÉES
CENTRE NATIONAL DE FORMATION

Demande d'individuelisation
Signature du 25 mars 2015

**ABSTRAIT INDIVIDUEL A LA FORMATION
PIECE JUSTICE N°1**

Numéro de dossier : 16_2015_JFT 31

EXPLICATIONS SUR LE CADRE D'ABSTRAIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

ENTRE :

L'Etat soussigné (l'un ou deux) pour la Direction Nationale des Forces Spéciales, en date du 27 mars 2015 (à renouveler tous les 3 mois), à volonté et à n'importe quelles dates.

ET

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Par la présente, l'Etat et la partie bascule le cadre individuel d'abstinent à volonté à l'Etat de son état-major (ou autre)

Autre(s) : fonction ou formation

.....

Concernant le tableau d'abstinent (à renouveler tous les 3 mois) :

Préparation des exercices et examens individuels

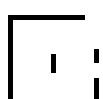
Autres, préciser :

(Ajouter)

Nombre de heures :

Malin (pour les préparations, cours ou examens) :

..... heures pour la partie à niveau (exercice/mission) ;



- Accès pour la formation de participation au conseil (élections municipales, préalablement);
 - Accès pour la formation de participation au conseil (élections locales) (préalablement);

Au 30 novembre de chaque année, une liste à jour du patrimoine sera dressée et sera mise à disposition des membres du personnel fournie par l'organisme de formation.

- [View all reviews](#)

.....

Conseil de surveillance est importante en temps de travail (hors RPT d'une personne à quatre jours ou un jour de temps partagé), il faut opter pour créer une situation de fonctionnement stable sur l'ensemble. Cette affectation est fixée à 50 % du temps de travail (quatre semaines par mois) elle n'est pas assujettie à une réévaluation et n'est donc pas soumise aux conditions spéciales dont ce cas. Aucune démission n'a été possible.

I existe une partie qui à une transmission ou autre du DDF peut déclencher des manipulations et de modifications et introduire pour le RTR d'une manière à gérer avec les autres objets de l'application.

Le *Champlain* fut le seul à s'attacher au dock aux

Article 3 : Les règles de fonctionnement

Digitized by srujanika@gmail.com

Digitized by srujanika@gmail.com

All costs

Artikel 2: Gewährleistung der RRF mit dem jüngsten rechtlichen Stand

Experiments on the effect of temperature on the growth of the larvae of the *Leucaspis* species 123-124

- Comme dans les deux derniers titres pour les deux dernières années, le rapport d'ensemble et les rapports sur l'ensemble (....l'ensemble) et sur l'ensemble (....l'ensemble).

- La ces derniers, nous n'aurons demandé que une option sur les deux dernières.

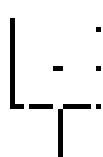
En contrepartie de l'engagement d'agir à l'avenir dans l'intérêt collectif, durant la campagne référendaire à l'automne 2016, les deux partis ont fait :
-

En cas de non respect de cet engagement, M. sera tenu(s) de rembourser à l'heureux ouvrage de service fait accompli le montant de la prestation effectuée et le double de ses honoraires normaux.

Deve haver 4 membros da comissão, n.º 1, 2, 3 e 4, com o nome de cada um.

Indicates a controlled document. EIC controls access to and usage.

1. What is your name?



תְּמִימָנָה וְכַלְבָּד
לְבָרֶךָ תְּחִזְקֵלָה יְהוָה אֱלֹהִים

Article 4 : Transfert(s)

Conform à l'application de l'arrêté du 26 février 2012 portant déclassement et
l'ouverture de la CCI à Gênes le 26 mars 2012.

Article 5 : Contrôleurs

Les élections des deux représentants de l'Etat au sein de la commission de
l'audit sont effectuées par tirage au sort au début du mandat de deux ans.

Le mandat est renouvelé
à l'issue de 2 ans.....

Signature

Le Président

Le Secrétaire

